

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 7

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTE : Pour : 7**Contre : 0****Abstentions : 0**
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°16/2025**Date de la convocation du Comité syndical** : vingt et un mars deux mille vingt-cinq**Date de la séance du Comité syndical** : vingt-six mars deux mille vingt-cinq

Éric PICARD, Président,

Serge CHAZALMARTIN, Didier VIGOUROUX, Hélène CONSTANS, Alain VIOULAC, Benoit REVEL, Hubert FONTAINE, Patrick GAYRARD.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 21 mars 2025, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Lucie SALVIAC (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR, Oriane BONNAL.

OBJET : Compte administratif 2024 et affectation au budget 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et suivants relatifs à la désignation d'un président pour le vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par la Trésorerie principale,

Il convient d'approuver le compte administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET 2024

Fonctionnement	Dépenses	346 082,71 €
	Recettes	<u>304 549,83 €</u>
Déficit de clôture	- 41 532,89 €	
	Excédent 2023	101 140,39 €
	Résultat cumulé :	59 607,50 €
Investissement	Dépenses	287 764,65 €
	Recettes	<u>€ 386 270,11 €</u>
Excédent de clôture	+ 98 505,46 €	
	Excédent 2023	41 658,84 €
	Résultat cumulé :	140 164,3 €

Ainsi, il convient :

- de constater pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- d'affecter le déficit de clôture en fonctionnement et l'excédent de clôture en investissement, respectivement aux résultats cumulés en fonctionnement et investissement.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir :

- **ÉLU** Monsieur Hubert FONTAINE en qualité de président de séance à l'unanimité,
- **ENTENDU ET DÉBATTU** du compte administratif 2024 dont les écritures sont conformes au compte de gestion,
- **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** les excédents de clôture en fonctionnement et déficit de clôture en investissement, respectivement aux résultats cumulés en fonctionnement et investissement.

Résumés des Comptes administratifs joints et dossier consultable à la demande au secrétariat du Comité.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 08 avril 2025

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 07 avril 2025

Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

Éric PICARD



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2025



Présenté par Le Président (1),

A 48500 LA CANOURGUE, le 26/03/2025

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical (2), réunie en session ordinaire

A 48500 LA CANOURGUE, le 26/03/2025

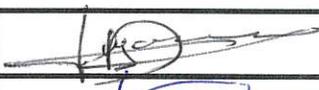
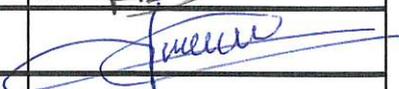
Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3),

ALIBERT Jean-Louis	
ANDRE Rémi	
ANTRAYGUE Jean-Luc	
AYGALENQ Roland	
BADAROUX Suzanne	
BEAUFILS Joseph	
BENEZET Alexandre	
BERENGUEL Jean-François	
BERGOGNE Francis	
BLANC Sébastien	
BONICEL Pascale	
BOUCHET Didier	
BOUNIEL Lionel	
BOURSINHAC Bernard	
BOUYSSOU Yves	
BRUGERON Christian	
CALMELLY Jean-Luc	
CASTANIER Michel	
CHAZALMARTIN Serge	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

COMBAL Jean-Pierre	
CONSTANS Hélène	
COUDERC Didier	
COUDERC Henri	
COUSERAN Nathalie	
CUBIZOLLE Jeannine	
DAUDE Nelly	
DOUSSIÈRE Régine	
ESCALIE Georges	
FOLCHER David	
FONTAINE Hubert	
GARDES Elodie	
GASQ-BARES Geneviève	
GAYRARD Patrick	
GIRMA Gilbert	
GUY Christian	
HERMET Vincent	
ITIER Jean-Paul	
JURQUET Didier	
LAFOURCADE Noël	
LAGRANGE Davy	
MALHERBE Eric	
MARTIN Philippe	
MOURET Evelyne	
NEPHTALI Jean-Pierre	
OLIVE Benoît	
PERIER Léon	
PIC Jérémy	
PICARD Eric	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

PLAGNARD Pierre	
POUGET Christian	
RAMES Jean-Louis	
RANC Christophe	
RAUNA Alain	
RAYNALDY Alain	
RECOUSSINES Jean-Louis	
REMISE Vincent	
REVEL Benoît	
RIVIERE Elodie	
RODRIGUES David	
SAINT-LEGER Francis	
SCHEUER Bernard	
SIELVY Sandra	
SOULIE David	
SUAU Laurent	
VALARIER Benoît	
VERLAGUET Christine	
VIGNAL CHEMIN Valérie	
VIGOUROUX Didier	
VIOLAC Alain	
VISSEQ Guy	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 048-254800592-20250408-D2025_16_1-BF